



**HAL**  
open science

# Introduction. Normes, silences, pouvoirs : pour une anthropologie critique des “violences fondées sur le genre”

Giovanna Cavatorta

## ► To cite this version:

Giovanna Cavatorta. Introduction. Normes, silences, pouvoirs : pour une anthropologie critique des “violences fondées sur le genre”. *Archivio Antropologico Mediterraneo*, 2020, 22 (1), 10.4000/aam.2823 . hal-03087092

**HAL Id: hal-03087092**

**<https://hal.science/hal-03087092>**

Submitted on 13 Jan 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

## Introduction. Normes, silences, pouvoirs : pour une anthropologie critique des “violences fondées sur le genre”

*Introduzione. Norme, silenzi, poteri: per un'antropologia critica delle “violenze basate sul genere”*

*Introduction. Norms, silences and powers: toward a critical anthropology of “gender-based violence”*

**Giovanna Cavatorta**

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/aam/2823>

DOI : [10.4000/aam.2823](https://doi.org/10.4000/aam.2823)

ISSN : 2038-3215

### Éditeur

Dipartimento Culture e Società - Università di Palermo

### Référence électronique

Giovanna Cavatorta, « Introduction. Normes, silences, pouvoirs : pour une anthropologie critique des “violences fondées sur le genre” », *Archivio antropologico mediterraneo* [En ligne], Anno XXIII, n. 22 (1) | 2020, mis en ligne le 20 juin 2020, consulté le 26 juin 2020. URL : <http://journals.openedition.org/aam/2823> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/aam.2823>

---

Ce document a été généré automatiquement le 26 juin 2020.



Archivio antropologico mediterraneo è distribuita con Licenza Creative Commons Attribuzione - Non commerciale - Non opere derivate 4.0 Internazionale.

---

# Introduction. Normes, silences, pouvoirs : pour une anthropologie critique des “violences fondées sur le genre”

*Introduzione. Norme, silenzi, poteri: per un'antropologia critica delle “violenze basate sul genere”*

*Introduction. Norms, silences and powers: toward a critical anthropology of “gender-based violence”*

**Giovanna Cavatorta**

---

- 1 Ce dossier thématique recueille les textes des interventions proposées à l'occasion d'une journée d'étude qui s'est tenue au Centre Norbert Elias de Marseille le 4 octobre 2019 autour des approches anthropologiques aux “violences fondées sur le genre”<sup>1</sup>. Se référant aux violences qui touchent les personnes en raison de leur identité de genre, celles-ci constituent une catégorie interprétative, promue principalement par les *gender studies*, qui a progressivement gagné une place centrale dans l'agenda des droits humains et de la lutte à la discrimination. Détournées par rapport au type de politicisation que les mouvements féministes, qui en avaient déterminé l'émergence comme enjeu politique (Tiedjie 2009 ; Leroy 2018 ; Delage *et al.* 2019), lui avaient attribuée, à l'époque actuelle ces violences font l'objet d'une problématisation de la part des institutions, qu'elles soient étatiques, associatives ou transnationales. Les “violences fondées sur le genre” se trouvent ainsi mobilisées dans le vocabulaire médiatique, politique et professionnel dans de nombreux pays des Nords comme des Suds du monde, à partir de définitions qui ont été élaborées, entre autres, au sein des Nations Unies, et de ses agences et comités, et du Conseil d'Europe, avec la Convention d'Istanbul. Devenues incontournables pour la bonne gouvernance, tantôt dans les « modelés voyageurs » (Olivier de Sardan 2018) qui circulent au sein de l'aide humanitaire et du développement tantôt dans les politiques publiques des états nationaux, les violences fondées sur le genre (ou « basées sur le genre – VBG », pour

l'hégémonie anglophone), en ayant permis la prolifération d'un secteur d'experts et consultants et de services socio-sanitaires dédiés, ont conduit à la formulation de nouvelles lois et font l'objet de campagnes de sensibilisation. À ce titre, les "violences fondées sur le genre" constituent pour l'anthropologie du politique un objet qu'on retrouve localisé, à plusieurs échelles de l'action et du débat publiques, à travers des ambivalences de signification, frictions, voire conflits. Les quatre articles qui composent ce dossier interrogent ainsi la politicité des "violences fondées sur le genre", en discutant des dynamiques de hiérarchisation sociale qu'à la fois s'engendrent et s'invisibilisent dans la possibilité de dénonciation des «  *mutilations génitales féminines - MGF* », de la violence conjugale et domestique et du harcèlement sexuel au travail.

## Pour une anthropologie critique des "violences fondées sur le genre"

- 2 Explorer les potentialités d'une approche d'anthropologie critique des "violences fondées sur le genre" implique d'étudier les multiples enjeux sociaux, politiques et moraux qui entourent la définition et la quantification de ces violences et les réponses qui sont élaborées en termes de prévention, protection, à savoir punition. Une telle démarche repose sur l'ethnographie et interroge les catégories en observant ce que les acteurs en font sur le terrain, tout en considérant qu'elles ont une généalogie qui est incorporée et contestée dans les pratiques, qui doivent donc faire l'objet d'analyse. Merry (2006) est l'anthropologue qui a le plus cherché de contribuer à la compréhension du comment les "violences fondées sur le genre" sont devenues une catégorie hégémonique du contemporaine, étudiant les manières dont celle-ci a été élaborée, redéfinie et contestée au sein des Nations Unies à travers des processus politiques et culturels de vernacularisation qui s'enchevêtrent entre l'échelle locale et globale. C'est une démarche qui est à la base de la réflexion de Fusaschi sur les MGF et que Cavatorta accueille pour saisir comment la VBG est en train d'être promue et circule au Sénégal.
- 3 Une fois appropriée dans les contextes par les différents groupes sociaux, la locution "violences fondées sur le genre" s'historicise et acquiert une émicité dont l'étude, comme pour toute donnée, demande à l'anthropologue de maîtriser l'existence de ses interprétations au sein même des interprétations qu'elle/il recueille, et donc de distinguer ses interprétations «  *dans* » et «  *sur l'émique* » (Oliver de Sardan 1998). Cependant, ce travail est rarement fait quand ces violences ont été appréhendées par une approche d'anthropologie appliquée (Wies, Haldane 2011). La catégorie de VBG est souvent évoquée dans les travaux d'anthropologie juridique et du développement : on incorpore la formulation dans l'écriture, sans spécifier ni s'il s'agit d'une donnée de terrain, c'est-à-dire si elle est mobilisée en tant que telle par les acteurs et actrices, ni si elle est employée comme une catégorie analytique, en explicitant ce qu'on y entend par genre et par violence. Pour cela il faut, bien évidemment, élargir le regard sur le terrain aux multiples lexiques et idiomes qui nomment la violence qui s'origine dans les agencements de pouvoir entre les genres, tout en identifiant les articulations entre les définitions en jeu.
- 4 C'est ainsi sur ces représentations "autres" que s'attache Cavatorta en discutant du *meetital bu jeegen* (faire souffrir les femmes) au Sénégal, Ribeiro Corossacz en enquêtant

sur l'*assédio sexual* (le harcèlement sexuel) au Brésil et Gribaldo, en Italie, en se focalisant sur la référence à la « jalousie » et à une « situation difficile » pour parler de la violence conjugale. La valorisation de ces représentations impose de se demander quelles interprétations des rapports de pouvoir entre les genres et avec les institutions elles véhiculent. De cela, on peut montrer qu'au Sénégal les revendications des femmes s'appuient sur le dépassement des limites du légitime dans la souffrance vécue dans le mariage, où l'État est utilisé non pas pour se voir reconnaître un pouvoir, mais pour l'incrémenter. Pour Ribeiro Corossacz, analyser comment les travailleuses domestiques, aussi celles syndicalisées, nomment la violence de leurs employeurs permet de saisir quel type de prise de parole est permise pour ces femmes dans la société brésilienne. Gribaldo souligne l'absence, dans les salles d'audience italiennes, d'une compréhension de la violence conjugale qui soit fondée sur le genre, et qui est d'ailleurs accrue par le fait que les acteurs institutionnels y revendiquent leur neutralité. Les violences fondées sur le genre peuvent devenir une catégorie analytique pour l'anthropologie, alors, en associant, comme le fait Das (2008), violence et genre avec subjectivité, pour comprendre comment des pratiques spécifiques sont définies violentes et comment la reconnaissance sociale de l'expérience de violence vécue est inégalement distribuée et fait l'objet d'un monopole de la part des institutions.

- 5 En considérant leur entrée dans les politiques publiques, les “violences fondées sur le genre” se présentent à l'interprétation comme un enjeu biopolitique (Foucault 2004), qui tient à voir avec des questionnements en matière de santé, politique pénale et quantification démographique (Merry 2016). C'est un gouvernement moralisé et sexualisant des populations qui se met en place, qui prévoit des protocoles à suivre pour les professionnel-le-s et qui impose des représentations normatives sur les conduites à tenir par les “victimes”, donc des formes spécifiques de prise de parole et de dénonciation, de rapport avec l'état et la loi. Une biopolitique qui produit la division entre citoyen-ne-s et non-citoyen-ne-s (Foucault 1997), étranger-e-s et nationaux-les, par des dynamiques de criminalisation et victimisation sélective, à la fois dans les médias, dans les pratiques des professionnel-le-s, dans les agendas des gouvernements. Cela interroge l'anthropologie, dans sa tension constitutive entre culturalisme et relativisme culturel, et lui continue à demander de maîtriser un regard interprétatif adéquat devant des représentations hautement essentialisées et ethnicisées de cette violence (on peut nommer l'excision, les mariages forcés, les crimes dits d'honneur) pour déceler les façons par lesquelles elles nourrissent les propos racistes, xénophobes, islamophobes. Bien loin d'abandonner le concept de culture, on veut saisir les usages politiques qu'on en fait, à travers une prospective dynamiste et encrée à l'ethnographie (Abu-Lughod 1991). Cela est d'autant plus fondamental car les conventions internationales, les lois, les politiques et les activistes représentent et discutent de certaines pratiques telles que “traditionnelles”, alors qu'elles sont reproduites en étant objet de changements à la fois dans les procédures et dans les signifiés.
- 6 À partir d'une observation autoréflexive, Fusaschi nous accompagne à deux rencontres, organisées en Italie pour écouter des expert-e-s africain-e-s parler de “leurs” traditions, où la thématique des MGF a occasionné des situations conflictuelles. Elle nous invite ainsi à saisir comment se reproduit la politisation de la culture, qui peut toucher les « nous »<sup>2</sup> tant comme les « autres », et qui s'exprime d'une manière sélective et avec des effets spécifiques de victimisation quand elle s'adresse aux citoyen-ne-s des Suds. Dans son analyse, Fusaschi nous montre les effets de cette traditionalisation et culturalisation : la production d'un sujet femme-Africaine

univoque et essentialisé, victimisé et exploité dans des économies morales qui soutiennent la raison humanitaire (Fassin 2010), où cette dernière est appropriée stratégiquement à la fois par les actrices-acteurs “communautaires” et les experts en matière.

- 7 L’anthropologie a toujours analysé des phénomènes sociaux qu’aujourd’hui on renverrait aux VBG, parfois sans s’épargner dans l’élaboration de regards hautement ethnocentrés (de Villeneuve 1937). L’inscription des VBG dans le registre des droits humains, même si remonte à l’histoire des féminismes anticoloniaux, renvoie aux dynamiques liées à la globalisation néolibérale. La violence devient une violation de la loi à travers des processus transnationaux de *lobbying* (Merry 2006), qui relèvent de la verticalisation sociale en cours entre élites cosmopolites et « populations » bénéficiaires de l’aide. Les premières, se présentant comme vecteur de modernisation et changement social “bénéfique”, les dernières comme ancrées à une tradition qu’il faudrait convertir (et d’ailleurs nombre des projets de sensibilisation portent maintenant sur l’inclusion de leaders religieux, dont l’autorité serait par ailleurs à interroger sur le terrain). En analysant la manière dont la notion (d’égalité) de genre est promue au Sénégal, Cavatorta montre, comme d’ailleurs Fusaschi, que cette fracture de classe est centrale, mais aussi que les contextes locaux prennent leur revanche, avec la défense d’une identité culturelle autochtonisée qui est promue aussi par les élites.
- 8 En outre, quelle est l’idée de violation qui est en jeu ? L’anthropologie critique se pose cette question, et c’est d’ailleurs pour cette raison que ses détracteurs la considèrent promotrice d’un relativisme absolu qui l’éloignerait de sa possibilité de prise de parole publique et de contribuer à l’amélioration des services. Or, le relativisme culturel n’est pas un relativisme moral. Travailler sur les notions locales de violence, violation, et donc d’intolérable, veut dire les penser « non comme une valeur éthique qui serait déjà là, mais comme un travail politique pour en construire, à chaque instant et en chaque lieu, le sens » (Fassin, Bourdelais 2005: 15). La vision séculariste, individualiste, libérale, à savoir néolibérale des violences fondées sur le genre comme violation de droits humains, qui par ailleurs tend à distinguer ou retirer (Kapferer 2005) l’individu du social, n’est pas universelle et inclusive comme elle le revendique (Asad 1997 ; Mahmood 2001, 2005). À travers sa réflexion sur un rituel d’affliction, Fassin nous invitait à distinguer l’universalité des intolérables de l’idée qu’ils existent des intolérables universels (2005). Pendant la journée d’étude, Dorothée Dussy est à ce propos revenue sur la construction de l’interdit de l’inceste par l’anthropologie comme un universel (2009), qu’une observation non tabouïsante de la vie sociale permet de réfuter (2013). L’individuation *a priori* d’un intolérable absolu, qui est aussi l’institution d’un impensable, empêche la compréhension de ce qu’y est par contre vécu comme intolérable, et donc de pouvoir saisir et dire, sans opacité, là où la violence se situe et la réparation peut être envisagée.
- 9 Le « sens moral » (Fassin 2005 : 43) de l’expert qui regarde, qui pour Fassin était l’anthropologue et qu’ici on élargi aux professionnelles et, au sens plus large, aux institutions, ne correspond pas forcément au « sens social » (*Ibidem*) qui mobilisent les acteurs : il faut alors exercer une anthropologie symétrique, « qui appelle un retour sur les conditions dans lesquelles se construit aujourd’hui l’intolérable » (*Ibidem*). Les MGF ne sont pas faites pour violenter les femmes, mais comme rituel d’institution de leur genre, nous explique Fusaschi en nous demandant de les appréhender ensemble à la chirurgie esthétique des génitaux. Le recours au délit de violence conjugale, nous

montre Cavatorta de la banlieue de Dakar, révèle l'existence d'intolérables qui ne peuvent pas être réduites ni à la violence physique ni à celle psychologique (les deux catégories phénoménologiques principales que par contre les expert-e-s mobilisent).

## Normes, silences, pouvoirs

- 10 L'institutionnalisation des "violences fondées sur le genre" comme catégorie émique globalisée serait censée attester que la critique féministe, militante et savante, de l'androcentrisme naturalisé et de la différence sexuelle est partagée et que les droits humains des femmes et des fillettes<sup>3</sup> ont été ainsi pleinement redéfinis à travers le prisme du genre. Or, c'est désormais évident que quand on les étudie on est confronté sur le terrain avec des notions de "genre" qui ne sont pas celles proposées par l'approche critique, qui le voit non pas comme une essence (souvent attribuée qu'aux femmes) mais tel qu'un processus (voir Fusaschi et Cavatorta *infra*; Musso 2018). L'anthropologie cherche de réfléchir sur les rapports entre hommes et femmes et de les dénaturer, en se penchant sur les rapports de parenté, de production et reproduction. Plusieurs conceptualisations ont été développées à ce sujet, qui sont d'ailleurs mobilisées par les autrices de ce dossier: rapports sociaux de sexe (Mathieu 1991), système sexe/genre (Rubin 1975), distinctions de sexe (Théry 2009), multipositionnement (Moore 1988), en soulignant l'importance de la relationalité, qui demande d'interroger l'idée même d'une identité de genre (Strathern 1988), et de l'imbrication indissociable entre genre, parenté (Collier, Yanagisako 1987) et politiques. C'est pour cette raison que la compréhension de la violence qui trouve sa spécificité dans le fait qu'elle est occasionnée par la hiérarchisation naturalisée entre hommes et femmes ne peut pas se faire sans entamer une analyse des dynamiques de genderisation des sociétés, en se penchant sur les objets principaux de la discipline : la parenté, le droit, le pouvoir, l'état.
- 11 Comme l'écrit Merry, la violence interpersonnelle genrée et la violence structurelle – la violence de la pauvreté, de la faim, de l'exclusion sociale, et de l'humiliation – sont strictement connectées. Il est impossible de diminuer la violence contre les femmes sans réduire ces autres formes de violence et injustice (2009 : 2).
- 12 Ribeiro Corossacz se trouve devant des femmes qui ont peur de parler par crainte de perdre leur travail, Cavatorta avec des femmes qui font reposer leur dénonciation sur leur pouvoir économique dans le ménage et Gribaldo nous rappelle que la mise à l'épreuve des femmes par les institutions s'articule avec la possibilité de prise en charge par les services sociaux et de l'indemnisation reconnue par le jugement. Face à cela, il ne s'agit pas de faire ressurgir du marxisme vulgaire, mais d'adopter une posture qui reconnaît que le « genre est partout expérimenté à travers les médiations spécifiques de l'histoire, de la classe, de la racialisation, du colonialisme et du néo-impérialisme » (Moore 1988 : 189).
- 13 Tous les témoignages de la souffrance ne peuvent être reconnus comme tels. Sandrine Musso, en réfléchissant sur l'impossibilité pour les femmes africaines subsahariennes en France de témoigner leur séropositivité, nous a invité à penser l'« anatomie politique » des vulnérabilités féminines vis-à-vis de l'exposition au risque » du sida qui « réside dans les limites et apories de la globalisation actuelle du lexique du genre » (Musso 2018 : 256). Comme elle l'a rappelé pendant la discussion, « un usage

hégémonique du genre (en faisant un synonyme de “femmes” et non un processus) ou le “féminisme d’Etat” ou d’ “institutions” promu de façon verticale et uniformisante » comportent « le risque de référer à un universalisme abstrait qui occulte la pluralité des conditions concrètes d’existence auxquelles les femmes sont confrontées » (*Ibidem* : 257). Ribeiro Corossacz, de son côté, nous illustre l’utilité de l’approche intersectionnelle, qui reconnaît la simultanéité d’action de l’axe de hiérarchisation symbolique et matérielle lié au genre avec celui de la racialisation et de la classe. Elle montre comment, dans la réflexivité que les travailleuses domestiques expriment dans la rencontre avec la chercheuse, on retrouve la conscience de l’historicité des expériences de harcèlement sexuel. Leurs silences font suite à un contexte social de déconsidération symbolique et politique de leurs éventuelles dénonciations publiques, car elles sont noires, subalternes, dépendantes de l’argent des employeurs ; pour autant ces silences sont bien loin d’être le symptôme d’une passivité et d’un manque d’agentivité.

- 14 Cependant, la dénonciation et la plainte font l’objet d’un impératif biopolitique ; on demande aux femmes de démontrer leur émancipation à travers une prise de parole publique. Les campagnes de sensibilisation que Gribaldo nous montre – à partir du contexte italien – révèlent cette approche pédagogique des institutions. Les acteurs institutionnels priment les silences, les réticences et les récits émotionnés des femmes qui arrivent au tribunal : à travers la revictimisation, que par ailleurs on reconnaît d’exercer, on demande aux femmes de les persuader de la véracité des faits de violence qu’elles ont vécus, en les mettant carrément à l’épreuve d’un régime de vérité et aveu. Comme Gribaldo l’explique, la requête de s’accorder aux exigences de la procédure juridique est gouvernementale ; on demande une maîtrise de soi dans l’exposition et une réflexivité accrue sur les situations que les femmes ont vécues qui n’a pas d’équivalents dans le Code pénal, en révélant encore une fois les « normes schizophréniques qui sont imposées... aux femmes » (Mathieu 1991) et, plus en général, aux victimes de cette violence. Dans les institutions, la « véracité du récit » s’imbrique avec la « sincérité de la personne » comme le souligne Gribaldo, et en plus avec l’ethos compassionnel qui le soutient, comme l’indiquent Musso et le premier cas ethnographique que Fusaschi présente. Les figures qui attestent le statut de la victime, les bailleurs de fonds dans le cas des MGF, les juristes et les autres professionnel-le-s dans le cas de la violence conjugale en Italie, ne prennent pas en compte la dimension socioculturelle de ce type de violence, son origine dans des rapports de pouvoir précis entre les genres et dans la parenté ; ils ne l’historicisent pas, en déniaient la subjectivité des “victimes”.
- 15 Ce qui est tu par les sujets-victimes, comme le remarquent Ribeiro Corossacz et Dussy (2009), est le résultat d’une action, parfois agie même par les savant-e-s, qui met sous silence des réalités de souffrance et injustice, qui restent ainsi normalisées. Ce qui est tu relève du politique, et interroge ainsi la manière dont l’anthropologie le politicise par son interprétation, en particulier dans sa relation avec les féminismes (Strathern 1987 ; Mahmood 2001). Mahmood a offert à ce débat cette question : « comment pourrait-on imaginer les politiques d’égalité de genre quand elles sont situées à l’intérieur de mondes de vie particuliers, plutôt que de parler d’une position de connaissance qui connaît déjà ce que la dissolution de l’inégalité devrait impliquer ? » (2001 : 224)



- 16 L'interprétation anthropologique permet de dévoiler et d'expliquer ce qui est tu, car ceci devient le révélateur d'économies morales de l'illégitimité (Fassin 2004) et de la victimisation, donc des présupposées politiques de normes et pratiques qui distinguent le travail des institutions et qui masquent la façon dont elles permettent à la hiérarchisation sociale axée sur le genre de continuer à se reproduire. Les états font de la loi, notamment pénale, la principale réponse qu'élargissent aux "victimes" de la violence, en la présentant, au dépit du fait qu'elle est un champ social semi-autonome (Moore 1973), comme le dispositif, au-dessus des autres enjeux de pouvoir, qui permettrait de briser le silence. Je considère alors que ces ethnographies, dans leur diversité, en ayant exploré les conditions dans lesquelles la parole est prise, permettent d'établir que ne pas céder à l'impératif de dénoncer la violence devant les institutions, comme ne pas céder à l'injonction au silence, ne veut pas dire consentir à la violence. Céder et consentir, deux verbes devenus célèbres grâce à la pensée de Nicole-Claude Mathieu et qui ne cessent depuis lors d'interroger l'interprétation des agencements de pouvoir entre les classes de sexe (1991). Une anthropologie féministe, donc, qui continue à se rencontrer dans un ici et au-delà des Alpes et qui pourra, on l'espère, continuer à nourrir d'autres recherches précieuses.

---

## BIBLIOGRAPHIE

- Abu-Lughod L., 1991 « Writing against Culture », in R. G. Fox (ed.), *Recapturing Anthropology : Working in the Present*, School of American Research Press, Santa Fe : 137-162.
- Asad T., 1997 « On Torture, or Cruel, Inhuman, and Degrading Treatment », in A. Kleinman *et al.* (eds), *Social Suffering*, University of California Press, Berkeley : 285-308.
- Collier J., Yanagisako S. (eds), 1987 *Gender and Kinship. Essays toward a Unified Analysis*, Stanford University Press, Stanford.
- Das V., 2008 « Violence, Gender, and Subjectivity », in *Annual Review of Anthropology*, XXXVII : 283-299.
- Delage P. *et al.*, 2019 « Lutter contre les violences de genre. Des mouvements féministes à leur institutionnalisation », in *Cahiers du Genre*, LXVI : 5-16.
- de Villeneuve A., 1937 « Étude sur une coutume Somalie: les femmes cousues », in *Journal des Africanistes*, VII : 15-32.
- Dussy D., 2009 « Inceste : la contagion épidémique du silence », in *Anthropologie et Société*, XXXIII : 123-129.
- Dussy D., 2013 *Le berceau des dominations. Anthropologie de l'inceste*, La Discussion, Marseille.
- Fassin D., Bourdelais P., 2005 « Introduction. Les frontières de l'espace moral » in D. Fassin, P. Bourdelais (sous la direction de), *Les constructions de l'intolérable*, La Découverte, Paris : 7-15.
- Fassin D., 2004 « Le corps exposé. Essai d'économie morale de l'illégitimité », in D. Fassin, D. Memmi, *Le gouvernement des corps*, Éditions de l'EHESS, Paris : 237-266.

- Fassin D., 2005 « L'ordre moral du monde. Essai d'anthropologie de l'intolérable », in D. Fassin, P. Bourdelais (sous la direction de), *Les constructions de l'intolérable*, La Découverte, Paris : 17-50.
- Fassin D., 2010 *La raison humanitaire. Une histoire morale du temps présent*, Gallimard-Seuil, Paris.
- Foucault M., 1997 « *Il faut défendre la société* ». Cours au Collège de France. 1976, Gallimard-Seuil, Paris.
- Foucault M., 2004 *La Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France (1978-1979)*, Gallimard-Seuil, Paris.
- Kapferer B. (ed.), 2005 *The Retreat of the Social : The Rise and Rise of Reductionism*, Berghahn Books, London.
- Leroy A., 2018 « Repolitiser le genre », in *Alternatives Sud*, XXV : 7-26.
- Mahmood S., 2001 « Feminist Theory, Embodiment, and the Docile Agent : Some Reflections on the Egyptian Revival », in *Cultural Anthropology*, VI: 202-236.
- Mahmood S., 2005 *Politics of Piety. The Islamic Revival and the Feminist Subject*, Princeton University Press, Oxford.
- Mathieu N.-C., 1991 *L'anatomie politique. Catégorisations et idéologies du sexe*, Éditions iXe, Donnemarie-Dontilly.
- Merry S. E., 2006 *Human rights and gender violence : translating international law into local justice*, University of Chicago Press, Chicago.
- Merry S. E., 2009 *Gender Violence : A Cultural Perspective*, Wiley-Blackwell, Malden.
- Merry S. E., 2016 *The Seductions of Quantification. Measuring Human Rights, Gender Violence, and Sex Trafficking*, Chicago University Press, Chicago.
- Moore H., 1988 *Feminism and Anthropology*, Polity Press, Cambridge.
- Moore S.F., 1973 « Law and Social Change : the Semi-Autonomous Social Field as an Appropriate Subject of Study », in *Law & Society Review*, VII : 719-746.
- Musso S., 2018 « Façonnements sociaux des "vulnérabilités" du corps des femmes. Retour sur l'histoire sociale et les leçons de l'épidémie de Sida », in D. Pourette *et al.* (sous la direction de), *Femmes, enfants et santé à Madagascar. Approches anthropologiques comparées*, L'Harmattan, Paris : 247-260.
- Olivier de Sardan J.P., 1998, « Émique », *L'Homme*, CIII : 151-166.
- Olivier de Sardan J.P., 2018 « Miracle Mechanisms, Traveling Models, and the Revenge of Contexts. Cash Transfer Programme : A Textbook Case », in J.P. Olivier de Sardan, E. Piccoli (eds), *Cash Transfers in Context. An Anthropological Perspective*, Berghahn, London : 29-91.
- Rubin G., 1975 « The traffic in Women. Notes on the "Political Economy" of Sex », in R. Reiter (ed.) *Toward an Anthropology of Women*, Monthly Review Press, New York: 157-210.
- Strathern M., 1987 « An Awkward Relationship : The Case of Feminism and Anthropology », in *Signs*, XII : 276-293.
- Strathern M., 2016 *The Gender of the gift. Problems with Women and Problems with Society in Melanesia*, University of California Press, Berkeley.
- Théry I., Bonnemère P. (sous la direction de), 2008 *Ce que le genre fait aux personnes*, Éditions de l'EHESS, Paris.

Tiedje S., 2009 « Le genre », in L. Atlani-Duault, L. Vidal (sous la direction de), *Anthropologie de l'aide humanitaire et du développement. Des pratiques aux savoirs, des savoirs aux pratiques*, Armand Colin, Paris : 203-228.

Wies J., Haldane H. (eds.), 2011 *Anthropology at the Front Lines of Gender-Based Violence*, Nashville, Vanderbilt University Press.

## NOTES

1. Cette journée d'étude fait partie des activités prévues par le projet « INRES. Inquiring gaps, discrepancies and contradictions in response to domestic gender-based violence », financé par le programme de recherche et innovation Horizon 2020 de l'Union européenne (Actions Marie Skłodowska-Curie, accord n° 797629). La rencontre a été l'occasion de partager recherches et retours critiques entre des anthropologues qui, en Italie et en France, étudient avec une perspective féministe les formes de politicisation du genre. Je les remercie toutes d'avoir rendu cela possible. En particulier, Michela Fusaschi, Alessandra Gribaldo et Valeria Ribeiro Corossacz, d'avoir accepté de revenir sur leurs terrains dans ce cadre et de s'être engagées dans une démarche d'échange réflexif en commun. J'exprime ma gratitude à Dorothée Dussy et Sandrine Musso pour avoir offert leur aigüe compétence à l'animation d'une discussion passionnée et attentive. Je remercie aussi la rédaction d'Archivio Antropologico Mediterraneo pour le professionnalisme qu'elle dédie à cette revue.
2. Il suffit de penser que, en 2007, un tribunal allemand a reconnu des circonstances atténuantes à un citoyen italien, prévenu pour violences envers sa partenaire, en raison de ses « empreintes culturelles et ethniques particulières » car « il est un Sarde ». [www.corriere.it/cronache/07\\_ottobre\\_11/violenza\\_sardo\\_fidanzata.shtml](http://www.corriere.it/cronache/07_ottobre_11/violenza_sardo_fidanzata.shtml) dernière consultation le 30 octobre 2019.
3. Qu'on peut retrouver définis dans la Convention CEDAW (1979), dans la plateforme de Beijing des Nations Unies (1995) et dans le Protocole de Maputo (2003).

---

## RÉSUMÉS

Cet article propose des réflexions d'anthropologie critique sur les “violences fondées sur le genre”, considérées comme un objet du politique, voire un enjeu gouvernemental, où des économies morales et des formes spécifiques de victimisation et culturalisation émergent. Le texte introduit et discute les communications présentées à l'occasion d'une journée d'étude qui s'est tenue, en 2019, au Centre Norbert Elias de Marseille. Lors de cette rencontre, à partir d'une perspective féministe et grâce à une diversité de terrains et approches, des anthropologues ont analysé les dynamiques de pouvoir qui sont propres à la définition, à la dénonciation, au témoignage et à la mise sous silence de ces violences. Ainsi, dans cet article, on explore l'utilité d'interroger, par l'ethnographie, les processus qui font que des pratiques liées au genre sont qualifiées d'intolérables et les manières dans lesquelles la prise de parole est permise et hiérarchisée par les normes et les institutions.

Questo articolo propone alcune riflessioni di antropologia critica sulle “violenze basate sul genere”, interpretate come un oggetto del politico, se non una posta in gioco governamentale, in

cui emergono economie morali e forme specifiche di vittimizzazione e culturalizzazione. Il testo introduce e discute le comunicazioni presentate in occasione di una giornata di studi organizzata presso il Centre Norbert Elias di Marsiglia nel 2019. Durante questo incontro, a partire da una prospettiva femminista e grazie a ricerche di campo e approcci diversificati, alcune antropologhe hanno analizzato le dinamiche di potere che sono proprie alla definizione, alla denuncia, alla testimonianza e al silenziamento di queste violenze. In questo articolo si esplora l'utilità di interrogare, attraverso l'etnografia, i processi che portano a qualificare come intollerabili alcune pratiche legate al genere e i modi in cui le norme e le istituzioni consentono di prendere la parola.

This article outlines some reflections towards a critical anthropology of gender-based violence, which is interpreted as an object of politics, even a governmental stake, where moral economies and specific forms of victimization and culturalization emerge. The text introduces and discusses the papers that have been presented during a seminar held at the Centre Norbert Elias of Marseille in 2019. In this occasion, by a feminist perspective and through a diversity of fieldwork and approaches, the participants analyzed the dynamics of power that distinguish the definition, the denunciation, the speaking out and the silencing of this violence. Thus, this article explores the advantages of questioning, through the ethnography, the processes that qualify as intolerable some practices about gender and the ways in which the speaking out is allowed and hierarchized by norms and institutions.

## INDEX

**Parole chiave** : violenza, genere, biopolitica, silenzio, potere

**Mots-clés** : violences, genre, biopolitique, silences, pouvoirs

**Keywords** : violence, gender, biopolitics, silence, powers

## AUTEUR

**GIOVANNA CAVATORTA**

Centre Norbert Elias – CNRS, Marseille [giovanna.cavatorta@ehess.fr](mailto:giovanna.cavatorta@ehess.fr)